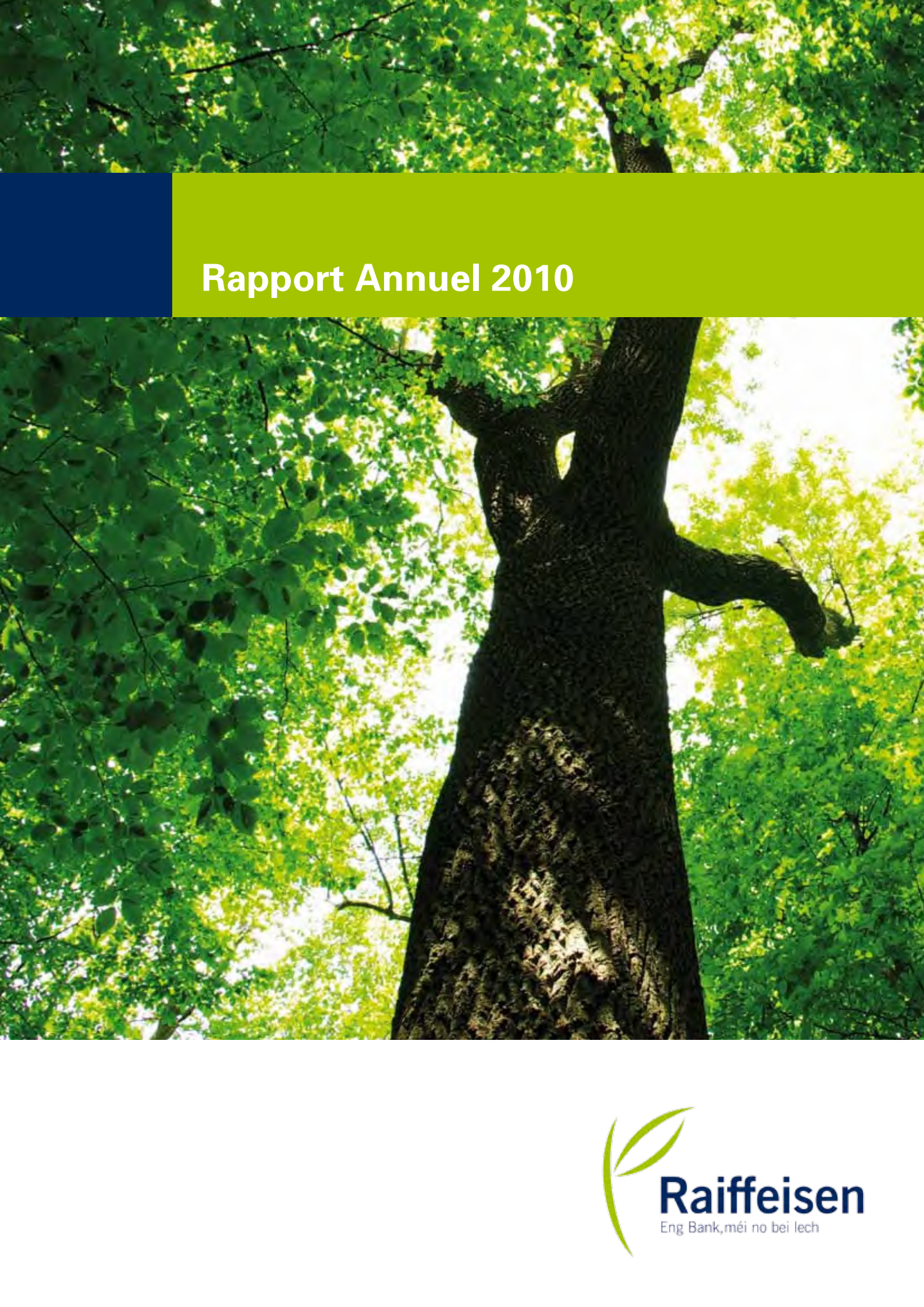




# Rapport Annuel 2010



# TABLE DES MATIERES

|                                                |                |
|------------------------------------------------|----------------|
| <b>LES ORGANES DE LA SOCIETE</b>               | <b>5 - 7</b>   |
| <b>AVANT-PROPOS</b>                            | <b>10 - 11</b> |
| <b>RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION</b>            | <b>14 - 25</b> |
| - Les activités de la Banque                   | 20 - 25        |
| <b>RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ</b> | <b>28 - 29</b> |
| <b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010</b>  | <b>32 - 72</b> |
| - Bilan et postes hors bilan                   | 32 - 33        |
| - Compte de profits et pertes                  | 34 - 35        |
| - Annexe aux comptes                           | 38 - 72        |
| <b>LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG</b>    | <b>74</b>      |



*De gauche à droite :  
Paul Lauterbour, Président du Conseil d'Administration;  
John Bour, Membre du Comité de Direction;  
Ernest Cravatte, Président du Comité de Direction;  
Guy Hoffmann, Membre du Comité de Direction.*

# LES ORGANES DE LA SOCIETE

## Conseil d'administration

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| Paul LAUTERBOUR   | Président      |
| Marion DIDIER     | Vice-président |
| Guy SUTOR         | Vice-président |
| John BOUR         |                |
| Ernest CRAVATTE   |                |
| Marc FISCH        |                |
| Marco GAASCH      |                |
| Guy HOFFMANN      |                |
| Albert HUBERTY    |                |
| Léon MEYERS       |                |
| Joseph RAUCHS     |                |
| François ROSSLER  |                |
| Martine SCHAEFFER |                |
| Henri STRENG      |                |

## Comité de Direction

|                 |                                  |
|-----------------|----------------------------------|
| Ernest CRAVATTE | Président du Comité de Direction |
| John BOUR       | Membre du Comité de Direction    |
| Guy HOFFMANN    | Membre du Comité de Direction    |



*Agence de Esch-sur-Alzette*

# LES ORGANES DE LA SOCIETE

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| <b>Risk Management</b> | Paul MARCY        |
| <b>Audit Interne</b>   | Michel DETZEN     |
| <b>Compliance</b>      | Claude BORSCHETTE |

## Direction au 31/12/2010

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| Jeannine ALFF-BECKIUS | Marchés Financiers, Trésorerie |
| Pierre BACK           | Ressources Humaines            |
| Jean-Louis BARBIER    | Finance et Contrôle            |
| Guy EMERING           | Entreprises                    |
| Romain FUNK           | Marketing et Communication     |
| Tom GRUNEISEN         | Juridique                      |
| Arnold MARX           | Entreprises                    |
| Eric PEYER            | Finance et Contrôle            |
| Gilbert PUTZ          | Paievements, Titres            |
| Fränk SCHAACK         | Juridique                      |
| Jacques SCHANCK       | Réseau Commercial              |
| Patrick SCHROEDER     | Informatique                   |
| Carlo STOEVEER        | Marchés Financiers, Trésorerie |
| Joël THILL            | Informatique et Organisation   |
| Mex THILL             | Crédits                        |
| Guy WEYDERT           | Gestion Patrimoniale           |
| Jean-Marie WILDGEN    | Réseau Commercial              |
| Laurent ZAHLES        | Entreprises                    |



*L'année 2011 a été proclamée « Année Internationale de la Forêt » par l'Assemblée Générale des Nations Unies, pour sensibiliser à la déforestation massive.*

*Les illustrations du présent Rapport Annuel se réfèrent à cette thématique.*

# AVANT-PROPOS

## AVANT-PROPOS

Il nous revient - nous en sommes à la fois un peu fiers et très heureux - d'annoncer une nouvelle année de croissance de notre banque.

Dans un climat économique pourtant assombri par la crise de confiance persistante du système financier international, à laquelle s'est ajoutée une crise de confiance de la monnaie européenne et de certains débiteurs souverains de la zone euro, Raiffeisen a pu considérablement développer ses activités et créer des emplois dans le marché luxembourgeois.

Confiante dans son avenir, notre banque a continué à améliorer ses infrastructures immobilières d'accueil et de conseil pour la clientèle. Elle a très fortement investi dans son projet pluriannuel de refonte de son système informatique central et a consacré des budgets importants à la formation continue de ses collaborateurs et au recrutement de talents nouveaux.

Ainsi qu'en témoignent les plus récentes études TNS Ilres, les parts de marché de notre banque, tant dans le secteur des clients professionnels que dans celui des particuliers, se sont une nouvelle fois très favorablement développées. Nous avons défendu avec succès, voire amélioré, notre première position en matière de satisfaction de la clientèle.

Les orientations stratégiques définies ensemble par notre conseil d'administration et par le comité de direction autour de nos trois métiers de base que sont la banque de détail, la banque des entreprises et la gestion patrimoniale, portent leurs fruits.

Le partenariat commercial avec la banque privée suisse Vontobel a définitivement établi notre compétence en matière de gestion patrimoniale. Par ailleurs banque d'épargne et de crédit traditionnelle, dans le bon sens des termes, Raiffeisen répond parfaitement à la finalité première de l'activité bancaire, à savoir d'être le relais entre l'épargne et le financement de l'économie nationale. Les nouveaux dépôts ont une nouvelle fois été affectés aux crédits d'investissements des acteurs économiques locaux.

Amenée à participer dans les « stress-tests » bancaires européens, version 2010, malgré le fait qu'elle n'est en rien comparable, ni quant à sa taille, ni quant à ses activités, aux groupes financiers internationaux dont il s'agissait de rétablir la crédibilité, Raiffeisen a démontré, sans surprise, sa parfaite fiabilité dans les conditions adverses simulées pour les besoins de la cause.

Lors de notre appel aux épargnants pour la souscription d'un emprunt subordonné en début d'année, nos guichets ont été littéralement pris d'assaut et la souscription de l'emprunt a dû être clôturée très rapidement. Nous remercions nos associés, amis et partenaires de la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée !

Le profond enracinement de Raiffeisen dans la société luxembourgeoise, le fait qu'elle appartient à un grand nombre d'associations et de particuliers résidents, sa finalité mutualiste et sa culture de prudence et de respect des intérêts de ses partenaires, entretenue et développée par des dirigeants présents sur place et accessibles, font de Raiffeisen un partenaire bancaire rassurant dans un environnement international de plus en plus incertain.

## AVANT-PROPOS

L'augmentation assez spectaculaire et régulière du nombre d'associés dans nos caisses régionales ces dernières années, après une période de relative stagnation, témoigne indubitablement d'une recrudescence de l'intérêt porté par la population locale au modèle coopératif et s'inscrit dans une tendance très semblable observée dans les autres pays européens.

Conscients que la prospérité de notre banque est indissociablement liée à celle du pays, nous contribuerons à l'avenir, comme dans le passé, au développement du bien-être national dans toute la mesure de nos possibilités. Nous prenons l'engagement personnel de veiller au maintien de nos valeurs et à leur mise en œuvre en interne comme à l'égard de nos partenaires.



A handwritten signature in blue ink, reading "Ernest Cravatte".

**Ernest Cravatte**

*Président du Comité de Direction*



A handwritten signature in blue ink, reading "Paul Lauterbour".

**Paul Lauterbour**

*Président du Conseil d'Administration*



BANQUE **RAIFFEISEN** ET CAISSES **RAIFFEISEN** AFFILIEES

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, les termes Banque et Raiffeisen désigneront l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et ses Caisses.

L'environnement économique général dans lequel la Banque a évolué en 2010 a montré une certaine stabilisation, après une fin d'année 2008 caractérisée par une crise de grande ampleur et par une année 2009 marquée par une décroissance de l'activité économique. Le niveau d'activité reste cependant toujours inférieur à ce qu'il était avant la crise.

Pour soutenir l'activité économique, la Banque Centrale Européenne a maintenu son taux directeur au niveau historiquement très bas de 1% depuis mai 2009. Quant aux bourses, les indices américains ont progressé de 10% en 2010, progression moins importante qu'en 2009 et pas suffisante pour compenser les 40% perdus en 2008. Les indices européens ont évolué de manière contrastée, Londres et Francfort en hausse de 9% à 16%, les autres places plus stables ou en recul, et l'indice composite Stoxx 50 terminant l'année à +0,4%.

Dans ce contexte toujours difficile et dans un environnement domestique très concurrentiel, les activités de la Banque, particulièrement la récolte des dépôts des particuliers et l'octroi de crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ont cependant poursuivi leur croissance.

Raiffeisen, banque universelle, indépendante et entièrement luxembourgeoise, a pleinement assumé son rôle au service de l'économie nationale en mettant à sa disposition la quasi-entière des capitaux d'épargne collectés auprès de sa clientèle. L'intense activité de crédit, exercée avec prudence et discernement, témoigne de l'engagement, de la proximité et du dynamisme de la Banque dans son environnement naturel.

En parallèle, la Banque a continué son ambitieux plan de renforcement et de modernisation de ses infrastructures immobilières et informatiques. Des agences bancaires nouvelles ou entièrement réaménagées ont été mises à la disposition de la clientèle et le projet de remplacement de l'ensemble des applicatifs informatiques par un progiciel intégré moderne et performant a été poursuivi. Des investissements importants ont été effectués en rapport avec la formation continue des collaborateurs de tout niveau.

## BILAN

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à 5.868,4 millions d'euros, en hausse de 8,4% par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Au passif du bilan, cette croissance résulte principalement d'une augmentation des volumes des fonds confiés par la clientèle non bancaire, qui sont passés de 4.691,3 millions au 31 décembre 2009 à 5.000,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2010 soit une hausse de 6,6%. Les fonds confiés par la clientèle non bancaire constituent la source de refinancement de loin la plus importante de la Banque. La croissance des avoirs de clients investis sous forme de titres a été plus rapide encore que celle de leurs capitaux aux passif du bilan, montrant, entre autres, le succès du partenariat avec la banque privée suisse Vontobel.

Les engagements envers les contreparties du secteur bancaire s'établissent à 466,1 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils représentent 8 % du passif de la Banque.

A l'actif du bilan, l'activité de crédit à la clientèle privée, aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture et de la viticulture, a connu une croissance de 8,9%. Tous les produits de financement se sont favorablement développés, une large part revenant toujours aux prêts au logement et prêts immobiliers en général, tant au profit de la clientèle particulière qu'au profit des professionnels.

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

Les créances sur la clientèle s'élèvent dès lors à 3.746,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 3.431,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les placements en valeurs mobilières à revenu fixe ont augmenté de 249,9 millions d'euros ou 34,1% alors que les avoirs en caisse et les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les créances sur les établissements de crédit ont diminué de 10,3% pour atteindre 947,5 millions d'euros.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les taux d'intérêts se sont stabilisés, depuis près de 20 mois maintenant, à un niveau extrêmement bas dans un contexte très concurrentiel.

La croissance du bilan explique principalement la croissance du produit net d'intérêts de 6,1 millions d'euros ou 8,2% d'un exercice à l'autre. Cette croissance est le résultat du développement des métiers fondamentaux de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Le résultat net de commissions s'élève à 13,7 millions d'euros, en hausse de 11,1% par rapport à l'exercice 2009.

Cette croissance, après la forte hausse enregistrée en 2009, témoigne de la pérennité des activités de crédit et de gestion patrimoniale.

Le résultat net d'opérations financières est en baisse par rapport à 2009 en raison de quelques corrections de valeur sur des positions obligataires du portefeuille de placement que la Banque a actées suite à la baisse des cours de certains titres.

Le produit net bancaire (somme du produit net d'intérêts, du résultat net de commissions, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) montre ainsi une croissance de 6,0% par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts d'exploitation de la Banque (frais généraux et corrections de valeur sur actifs corporels

et incorporels) sont en hausse de 22,0% par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du programme de modernisation des systèmes informatiques. Le remplacement des logiciels informatiques de la Banque par des logiciels externes engendre temporairement des coûts élevés en matière de consultance. Les coûts récurrents d'exploitation (ne comprenant pas les coûts spécifiques de projets ponctuels) connaissent une hausse bien plus limitée de 8,0%.

Les frais de personnel, principal poste de dépenses de la Banque, ont augmenté de 10,1% par rapport à l'exercice 2009, en particulier suite à la hausse du nombre de salariés et, pour une partie non négligeable, suite à l'impact des augmentations barémiques et de l'échéance des tranches indiciaires. Les effectifs de la banque sont passés durant l'exercice de 467 à 493 équivalents temps plein au cours de la période, soit une hausse de 5,6%.

Les autres frais administratifs connaissent une hausse exceptionnellement importante, de 8,7 millions d'euros due au vaste plan de modernisation de l'infrastructure informatique. Les frais administratifs récurrents enregistrent quant à eux une hausse limitée de 4,8% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits et autres charges d'exploitation, qui ont été marqués en 2009 surtout par les retombées du sinistre des banques islandaises à Luxembourg, en particulier de la banque Kaupthing, retrouvent un niveau plus ordinaire.

La stricte application de sa politique de prudence dans la gestion du risque de son portefeuille de crédits a conduit la Banque à une dotation nette aux corrections de valeurs sur créances de 4,8 millions d'euros ainsi qu'à une dotation nette de 2,8 millions d'euros notamment sur des risques de titres souverains du portefeuille immobilisé. La Banque considère avoir ainsi couvert l'intégralité des risques de crédit identifiés au courant de l'exercice.

## RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2010 un bénéfice net de 16,57 millions d'euros, contre 14,95 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 1,62 millions d'euros ou de 10,8%. Ce résultat, conjugué à l'augmentation des effectifs et à la modernisation des infrastructures, assurera le renforcement et la croissance future de la Banque.

Le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé), sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 9.174.697,58 EUR et représente environ 55% du résultat consolidé.





BANQUE **RAIFFEISEN** ET CAISSES **RAIFFEISEN** AFFILIEES

# LES ACTIVITES DE LA BANQUE

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

## PARTICULIERS

La clientèle particulière au Luxembourg se distingue de celle des pays limitrophes par sa forte mixité ethnique. Les citoyens étrangers représentant 45% de la population, le défi de chaque entreprise active sur le marché luxembourgeois est d'intégrer cette diversité culturelle, linguistique mais aussi comportementale dans son approche commerciale. Dans ce contexte, Raiffeisen a su augmenter le nombre de ses clients, aussi bien luxembourgeois qu'étrangers, et a pu développer ses parts de marché dans ce domaine qui constitue depuis toujours une des activités principales de la Banque.

La croissance soutenue des activités de **prêts et crédits** est étroitement liée à la progression du nombre de clients. Aussi bien les prêts hypothécaires que les crédits à la consommation ont connu un développement supérieur à la croissance générale du marché. Il est à souligner que la Banque a maintenu son approche prudente quant aux conditions d'octroi des nouveaux crédits.

La hausse des prêts immobiliers a entraîné une croissance proportionnelle des **assurances solde restant dû**. En effet, les clients apprécient que, par le biais de sa filiale Raiffeisen-Vie, la Banque puisse leur proposer une offre complète en matière de financement et d'assurances, leur évitant ainsi de multiplier les démarches auprès de plusieurs acteurs.

Les **dépôts** monétaires des clients particuliers ont enregistré une croissance de 5,3%. Dans un environnement de taux d'intérêts historiquement bas - ce n'est qu'au deuxième semestre qu'une légère tendance à la hausse a pu être observée - ce sont surtout les différentes formules d'épargne qui, de par leur rendement attractif et la flexibilité inhérente à cette catégorie de dépôt, ont trouvé les faveurs des clients.

La reprise de l'économie mondiale ainsi que la volonté de beaucoup de clients de diversifier leurs investissements, a entraîné une progression des avoirs détenus dans les SICAVs LUX et Vontobel.

Parallèlement, un nombre croissant de clients ont souscrit aux différentes solutions d'assurance-épargne de Raiffeisen-Vie, tant pour bénéficier du rendement attractif et des avantages fiscaux, que pour assurer l'avenir de leur proches.

### Emprunt subordonné

En 2010, Raiffeisen a émis un emprunt subordonné de 30.000.000 EUR. Cette émission, visant à renforcer les fonds propres réglementaires de la banque dans l'intérêt de la sécurité de ses partenaires, a connu un tel succès auprès du public qu'elle a dû être clôturée de manière anticipée le premier jour de la période de souscription. La Banque Raiffeisen se réjouit de ce succès et tient à remercier sa clientèle pour cette marque de confiance.



# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

Depuis le 3 mai 2010, l'application **Raiffeisen.Net** est compatible avec tous les produits **LuxTrust**. Les clients de la Banque peuvent donc désormais s'identifier et signer leurs opérations bancaires en ligne avec leur certificat LuxTrust. Créée par le gouvernement luxembourgeois et les principaux acteurs du secteur privé luxembourgeois dans le but de répondre aux exigences en matière de sécurité en ligne, LuxTrust propose des solutions adaptées aux besoins des particuliers et des professionnels.

Le nombre des utilisateurs Raiffeisen.Net a connu une croissance de près de 10%.



*Afin de promouvoir cet outil auprès du public, Raiffeisen s'est associée à LuxTrust et aux autres banques de la place pour élaborer une importante campagne de sensibilisation.*

Dans le cadre du programme **Green Code**, Raiffeisen a continué de développer ses produits et avantages dédiés aux jeunes. Ainsi, les jeunes clients pourront bénéficier dès début 2011 d'un certain nombre de **privilèges extra-bancaires**.

Les **prêts étudiants** conventionnés par l'état visant à encourager les jeunes universitaires ont quant à eux connu une progression de plus de 20% par rapport à l'exercice 2009. Suite à la nouvelle législation en la matière, Raiffeisen a proposé à ses jeunes clients de bénéficier d'une **avance sur leur prêt** à un taux de 0% en attendant l'accord du CEDIES.

## Molconcours

« Maach dir e Bild vum Klima ! » : le thème proposé en 2010 aux jeunes artistes de 4 à 18 ans visait non seulement à les intéresser à ce sujet d'actualité, mais aussi à l'aborder sous un angle artistique.

Avec près de 25.000 participants, le traditionnel concours de dessin Raiffeisen représente, depuis 40 ans, le plus important concours de ce genre au Luxembourg. Au niveau international, regroupant les œuvres de jeunes artistes issus de 7 pays différents, le concours a même pu figurer dans le livre des records.

La cérémonie de remise des prix nationale du concours de dessin Raiffeisen s'est déroulée au cinéma Utopolis à Kirchberg et a récompensé la créativité de plus de 200 enfants et adolescents.



# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

## Enquête TNS Ilres 2010 : les clients Raiffeisen sont les plus satisfaits de leur partenaire bancaire

L'institut TNS Ilres réalise régulièrement des enquêtes sur les marchés bancaires des particuliers et des PME visant, entre autres, à évaluer le comportement des consommateurs et à mesurer leur degré de satisfaction. Après avoir été récompensée pour ses efforts visant à offrir à sa clientèle une qualité de service de haut niveau en 2009, Raiffeisen a su maintenir sa position en 2010 tout en développant ses parts de marché. Pour la deuxième année consécutive, les résultats de l'enquête démontrent que les clients Raiffeisen sont les plus satisfaits et les plus fidèles sur la place financière.

Pour la première fois en 2010, l'institut de sondage a également mesuré la satisfaction des entreprises avec leur banquier. Ici aussi, la Banque Raiffeisen s'est démarquée de ses concurrents directs par son offre complète, la qualité de son service et ses conseils personnalisés.

A cette occasion, la Banque Raiffeisen tient à remercier tous ses clients pour ce témoignage de confiance et s'oblige à poursuivre ses efforts pour garantir un service irréprochable en toutes circonstances.

## CLIENTELE PROFESSIONNELLE

Le service à la clientèle professionnelle constitue un autre axe stratégique du développement de la Banque Raiffeisen. Ainsi, la Banque a intensifié les relations de confiance établies avec ses clients et a veillé à une diversification sectorielle adéquate. Ces efforts se sont vus récompensés par une augmentation des parts de marché ainsi que par une progression soutenue des crédits et des dépôts.

Cette croissance dynamique a amené la Banque à renforcer ses équipes afin de garantir aux entreprises une qualité de service et un conseil de haut niveau. Souhaitant offrir aux professionnels une disponibilité maximale à travers tout le pays, la Banque Raiffeisen a inauguré en 2010 un nouveau centre financier à Esch/Alzette. Celui-ci

s'ajoute au centre existant à Feulen et renforce la présence de Raiffeisen dans le sud du pays.

Historiquement très attachée au développement des activités des secteurs agricoles et viticoles, Raiffeisen demeure le partenaire de référence dans ce domaine. La Banque a témoigné de son support à ce secteur d'activité, entre autres en participant à la Foire Agricole avec un stand d'information présentant les différentes solutions et services offerts par la Banque. Raiffeisen a ainsi consolidé sa position dans ce segment important.

Les résultats réalisés aussi bien en termes de volume qu'en termes de satisfaction de clientèle viennent confirmer la stratégie de la Banque et l'encouragent à continuer sur cette voie.

### Conférence Entreprises

Le 12 octobre 2010, Raiffeisen a invité ses clients professionnels à un séminaire d'information autour du sujet : « Piloter votre entreprise grâce aux tableaux de bord financiers ». Organisé en collaboration avec la Fiduciaire Générale de Luxembourg dans les locaux de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), ce séminaire a accueilli près de 200 participants. Le succès de l'événement confirmant l'intérêt des chefs d'entreprises pour ce genre de séminaire, la Banque envisage d'ores et déjà de renouveler l'expérience en 2011.

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

## GESTION PATRIMONIALE

En 2010, les marchés boursiers ont continué leur progression grâce à un niveau élevé de liquidité et une reprise économique basée sur le redressement des résultats d'entreprises des pays industrialisés. Les marchés obligataires, par contre, ont connu un parcours plus difficile, dû aux problèmes budgétaires de certains pays européens d'une part et de la recrudescence de l'inflation d'autre part. Compte tenu de la reprise économique mondiale, et de la forte demande en provenance des pays émergents, les matières premières ont atteint des niveaux de prix élevés. Finalement, la performance impressionnante des métaux précieux en 2010 a, à nouveau, démontré le rôle de « préservateur de capital » de cette classe d'actifs.

Dans cet environnement, la Banque a continué de valoriser sa collaboration avec la banque privée suisse **Vontobel**. Grâce à l'offre complète et diversifiée ainsi qu'aux analyses de marché mises à disposition par son partenaire, la Banque Raiffeisen a su proposer des solutions adaptées à tous les profils d'investisseurs.

Les **produits structurés** à capital garanti proposés, répondant de manière concrète aux besoins tant en matière de risque qu'en matière de rendement, ont été bien accueillis par les clients.

L'approche proactive des équipes en place a contribué à une augmentation du nombre de mandats de gestion et en conséquence des avoirs sous gestion. A noter que les portefeuilles **en gestion discrétionnaire** ont affiché des performances prometteuses au courant de l'année 2010.

### Conférence sur les marchés financiers

En mai 2010, la Banque a eu le plaisir d'organiser avec succès une nouvelle conférence sur les marchés financiers en collaboration avec son partenaire Vontobel. Tout comme en 2009, celle-ci s'est tenue au Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Neumünster.

## Marchés financiers et Trésorerie

La Banque a maintenu sa démarche prudente dans la gestion de son portefeuille global et de sa liquidité. Le résultat de Trésorerie s'est néanmoins substantiellement amélioré et ceci sans augmentation significative des risques de crédit, de taux d'intérêt et de change.

Cette optimisation du couple rendement/risque a été le résultat de la substitution notamment de placements monétaires par des investissements en obligations d'excellente qualité, de durée relativement courte et offrant des rendements nettement plus élevés.

Par ailleurs, la Banque a continué de développer avec succès ses relations interbancaires, de même que son portefeuille de clientèle institutionnelle, ce qui lui a permis d'élargir et de diversifier fortement ses activités, sa base de clientèle et ses sources de refinancement. Elle a ainsi réussi à se positionner en tant que partenaire reconnu par une clientèle institutionnelle et bancaire.

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

## PROJETS

### T24

En 2010, la Banque Raiffeisen a poursuivi l'implémentation du nouveau progiciel bancaire intégré T24.

### Risk Management

En 2010, la Banque a continué de développer et de consolider le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP) notamment en complétant les méthodologies d'évaluation de certains risques, ceci afin de mieux répondre aux contextes réglementaire et économique changeants.

*La politique complète de la Banque en matière de risques est détaillée dans la note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.*

### SEPA

Depuis le 2 novembre 2010, Raiffeisen offre à ses clients la possibilité de réaliser des domiciliations internationales dans les 31 autres pays de l'espace unique de paiement en euros. La domiciliation SEPA (Single Euro Payment Area) permet aux consommateurs et aux entreprises d'effectuer des prélèvements automatiques transfrontaliers. Le prélèvement SDD (SEPA Direct Debit) permet de traiter de la même façon des opérations de débit récurrentes ou ponctuelles, et ce sans limite de montant. À terme, il n'y aura plus de différence entre un prélèvement national et un prélèvement transfrontalier. Il deviendra dès lors beaucoup plus facile à deux entités ne faisant pas partie d'un même pays d'utiliser le prélèvement automatique pour régler les opérations courantes (factures, abonnements, etc.).

## STRUCTURES

Raiffeisen a inauguré 2 nouvelles agences en 2010 :

L'ancienne agence de Kleinbettingen a déménagé dans de nouveaux locaux spacieux et accessibles à Steinfurt. Dans le sud du pays, l'équipe Raiffeisen d'Esch/Alzette accueille désormais ses clients dans une nouvelle agence moderne et attrayante. Offrant une gamme complète de services aux entreprises et aux particuliers, notamment en matière de gestion patrimoniale, la filiale

d'Esch/Alzette constitue dès lors le centre financier Raiffeisen de référence pour le Sud.

En parallèle, la Banque a poursuivi ses travaux en vue de la prochaine ouverture de nouveaux points de vente à Remich et à Mamer.

Au cours de l'exercice 2010, la Banque Raiffeisen a créé 29 nouveaux postes, portant ses effectifs à 511 employés au 31 décembre.



Agence Steinfurt



Agence Esch-sur-Alzette

# RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

## Don de 10.000 euros à la Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer

Le personnel de la Banque a témoigné de son engagement envers son environnement social en renonçant à son traditionnel cadeau de fin d'année au profit d'une œuvre caritative. Suite à cette marque d'altruisme, la Banque a tenu à renforcer ce geste en doublant le montant récolté par ses collaborateurs.

Ainsi, le personnel et la direction de la Banque Raiffeisen ont remis un chèque de 10.000 euros à la Fondation Luxembourgeoise contre le Cancer, lors d'une réception qui a eu lieu dans les locaux du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg. C'est au nom de toute la Fondation que Madame Barbara Strehler a remercié tout le personnel et la direction de la Banque pour leur générosité.



La Banque Raiffeisen se réjouit du développement de sa position sur le marché luxembourgeois. Après avoir fait preuve de sa parfaite fiabilité lors de la crise bancaire fin 2008, la Banque a confirmé une nouvelle fois sa stabilité lors des **stress tests européens** effectués en juillet 2010 : même dans le scénario de crise le plus sévère, les ratios de capitalisation de la Banque demeuraient bien au-delà des minima requis.

## CONCLUSIONS

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs de la Banque Raiffeisen et des Caisses Raiffeisen de l'engagement et du dévouement dont ils ont fait preuve au courant de l'exercice 2010. Ce n'est que par leur travail que notre organisation a pu et pourra prospérer.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net de la Banque Raiffeisen, soit le montant total de 9.174.697,58 EUR, de la manière suivante :

### Fonds de réserve de catégorie A :

**4.593.892,80 EUR (dont réserve de l'impôt sur fortune imputé: 1.482.111,27 EUR)**

### Fonds de réserve de catégorie B :

**4.580.804,78 EUR (dont réserve de l'impôt sur fortune imputé: 1.477.888,73 EUR)**

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.



**RAPPORT  
DU REVISEUR D'ENTREPRISES  
AGRÉÉ**

# RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

*Au Conseil d'Administration de  
BANQUE RAIFFEISEN  
Société Coopérative  
Luxembourg*

## **Rapport sur les comptes consolidés**

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

# RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

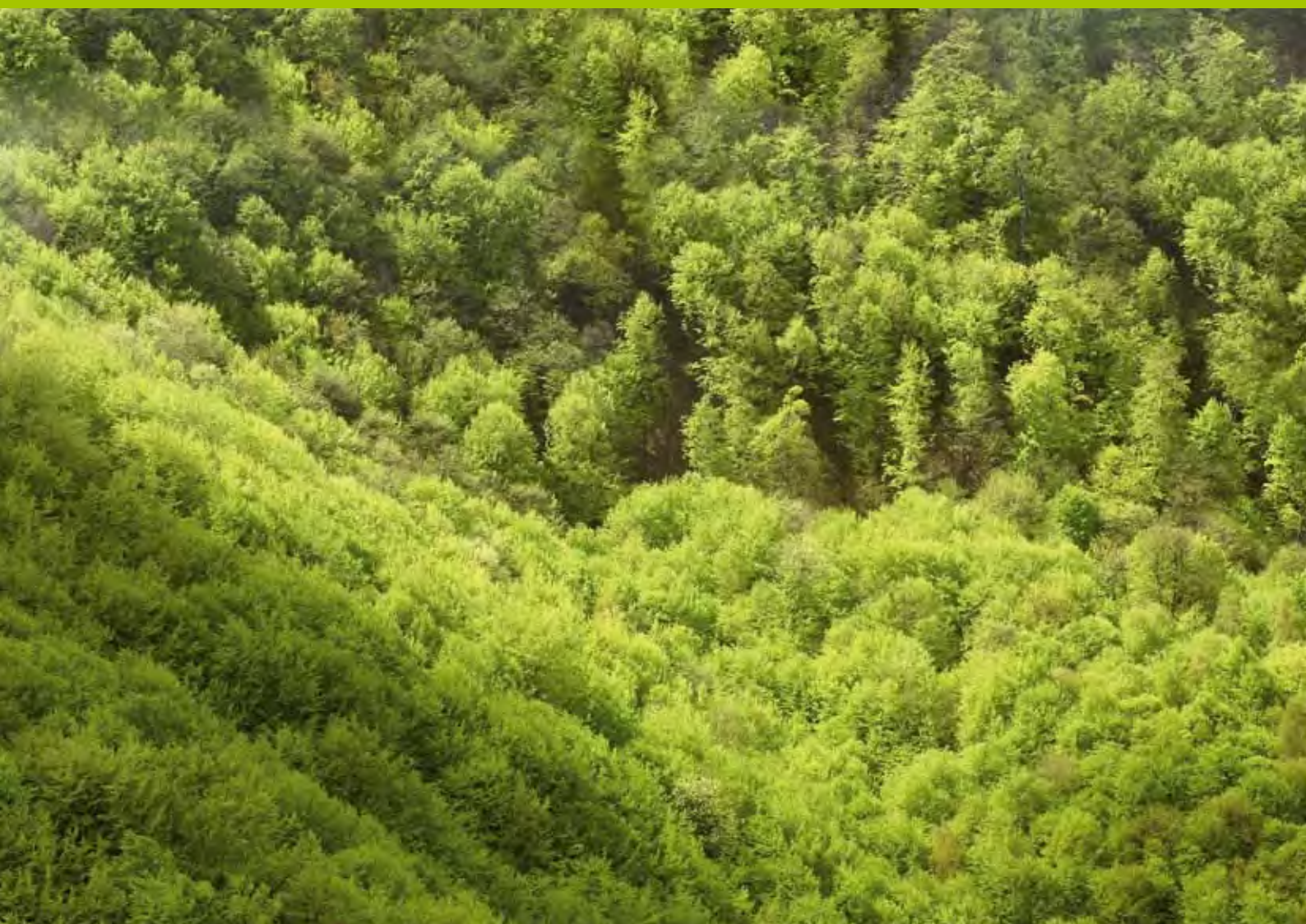
## **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport consolidé de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

**BDO Compagnie Fiduciaire S.A.**  
représentée par

Luxembourg, le 13 avril 2011

**Daniel CROISE**  
Réviseur d'entreprises agréé



BANQUE **RAIFFEISEN** ET CAISSES **RAIFFEISEN** AFFILIEES

# COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

# BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010

| ACTIF                                                                          | NOTES                    | 2010                    | 2009                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 4.1                      | 24.499.742,97           | 51.495.462,50           |
| Créances sur les établissements de crédit :                                    |                          |                         |                         |
| a) à vue                                                                       |                          | 240.167.937,49          | 244.274.285,69          |
| b) autres créances                                                             |                          | <u>682.877.532,81</u>   | <u>760.881.853,27</u>   |
|                                                                                | 4.1                      | 923.045.470,30          | 1.005.156.138,96        |
| Créances sur la clientèle                                                      | 4.1, 4.10, 4.12, 4.32    | 3.746.094.332,78        | 3.431.903.518,16        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 4.1, 4.2, 4.10, 4.32     | 93.841.644,23           | 93.823.330,05           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :                       |                          |                         |                         |
| a) des émetteurs publics                                                       |                          | 354.284.588,24          | 227.583.264,70          |
| b) d'autres émetteurs                                                          |                          | <u>628.501.615,29</u>   | <u>505.263.555,90</u>   |
|                                                                                | 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13 | 982.786.203,53          | 732.846.820,60          |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable                         | 4.3, 4.5                 | 2.444.783,51            | 2.437.176,59            |
| Participations                                                                 | 4.3, 4.8                 | 960.148,84              | 974.284,96              |
| Parts dans des entreprises liées                                               | 4.3, 4.6, 4.8            | 13.651.309,20           | 13.654.534,87           |
| Actifs incorporels                                                             | 4.8                      | 9.198.302,90            | 8.778.884,27            |
| Actifs corporels                                                               | 4.8, 4.9                 | 39.092.735,02           | 39.772.524,73           |
| Autres actifs                                                                  | 4.7                      | 5.076.572,94            | 6.109.107,80            |
| Comptes de régularisation                                                      |                          | 27.663.214,07           | 28.442.082,72           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                        |                          | <b>5.868.354.460,29</b> | <b>5.415.393.866,21</b> |

| HORS BILAN                                              | NOTES      | 2010           | 2009           |
|---------------------------------------------------------|------------|----------------|----------------|
| Passifs éventuels                                       |            | 195.146.627,69 | 153.599.610,73 |
| <i>dont cautionnements et actifs donnés en garantie</i> | 4.24       | 63.505.766,32  | 54.058.848,11  |
| Engagements                                             | 4.25, 4.32 | 725.177.178,18 | 616.970.143,14 |
| Opérations fiduciaires                                  |            | 0,00           | 48.000,00      |

(chiffres exprimés en euros)

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010

| PASSIF                                          | NOTES            | 2010                    | 2009                    |
|-------------------------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit :    |                  |                         |                         |
| a) à vue                                        |                  | 110.135.895,26          | 45.935.211,08           |
| b) à terme ou à préavis                         |                  | <u>355.977.331,50</u>   | <u>334.794.609,81</u>   |
|                                                 | 4.14             | 466.113.226,76          | 380.729.820,89          |
| Dettes envers la clientèle :                    |                  |                         |                         |
| a) dépôts d'épargne                             |                  | 662.127.019,46          | 638.647.218,20          |
| b) autres dettes                                |                  | 4.032.928.561,23        | 3.765.976.698,89        |
| ba) à vue                                       |                  | <u>2.966.916.905,75</u> | <u>2.744.155.959,03</u> |
| bb) à terme ou à préavis                        |                  | <u>1.066.011.655,48</u> | <u>1.021.820.739,86</u> |
|                                                 | 4.14, 4.22       | 4.695.055.580,69        | 4.404.623.917,09        |
| Dettes représentées par un titre :              |                  |                         |                         |
| - bons et obligations en circulation            | 4.14             | 305.153.889,20          | 286.701.922,25          |
| Autres passifs                                  | 4.15             | 20.272.820,11           | 13.047.869,57           |
| Comptes de régularisation                       |                  | 16.165.642,76           | 15.132.869,61           |
| Provisions :                                    |                  |                         |                         |
| a) provisions pour impôts                       |                  | 8.404.179,30            | 12.251.877,60           |
| b) autres provisions                            |                  | 75.500.030,83           | <u>70.041.221,53</u>    |
|                                                 | 4.17, 4.31, 4.36 | 83.904.210,13           | 82.293.099,13           |
| Passifs subordonnés                             | 4.14, 4.16       | 55.000.000,00           | 25.000.000,00           |
| Postes spéciaux avec une quote-part de réserves | 4.18             | 12.527.348,02           | 10.298.307,74           |
| Fonds pour risques bancaires généraux           |                  | 10.641.220,90           | 10.641.220,90           |
| Parts sociales émises                           | 4.19             | 187.700,00              | 156.650,00              |
| Réserves                                        | 4.19             | 186.767.687,43          | 171.822.507,16          |
| Résultat de l'exercice                          | 4.19, 4.20       | 16.565.134,29           | 14.945.681,87           |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                          |                  | <b>5.868.354.460,29</b> | <b>5.415.393.866,21</b> |

(chiffres exprimés en euros)



# COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

## AU 31 DECEMBRE 2010

| CHARGES                                                                                                                                                            | NOTES            | 2010                  | 2009                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts et charges assimilées                                                                                                                                     |                  | 66.498.999,12         | 85.878.306,38         |
| Commissions versées                                                                                                                                                |                  | 1.288.715,72          | 634.078,18            |
| Perte provenant d'opérations financières                                                                                                                           |                  | 563.175,58            | 0,00                  |
| Frais généraux administratifs :                                                                                                                                    |                  |                       |                       |
| a) frais de personnel                                                                                                                                              | 4.32, 4.33, 4.34 | 36.745.172,96         | 33.363.294,56         |
| <i>dont :</i>                                                                                                                                                      |                  |                       |                       |
| <i>- salaires et traitements</i>                                                                                                                                   |                  | 30.937.844,57         | 27.995.585,14         |
| <i>- charges sociales</i>                                                                                                                                          |                  | 4.613.316,49          | 4.305.443,41          |
| <i>dont :</i>                                                                                                                                                      |                  |                       |                       |
| <i>- charges sociales couvrant les pensions</i>                                                                                                                    |                  | 3.322.845,96          | 3.110.761,82          |
| b) autres frais administratifs                                                                                                                                     | 4.35             | 25.755.733,95         | 17.079.214,23         |
|                                                                                                                                                                    |                  | 62.500.906,91         | 50.442.508,79         |
| Corrections de valeur<br>sur actifs incorporels et actifs corporels                                                                                                |                  | 5.871.487,08          | 5.607.323,57          |
| Autres charges d'exploitation                                                                                                                                      | 4.30, 4.36       | 3.565.332,75          | 19.034.101,83         |
| Corrections de valeur<br>sur créances et provisions pour passifs<br>éventuels et pour engagements                                                                  |                  | 12.213.858,84         | 10.920.611,67         |
| Corrections de valeur<br>sur valeurs mobilières ayant le caractère<br>d'immobilisations financières, sur participations<br>et sur parts dans des entreprises liées |                  | 2.783.959,78          | 0,00                  |
| Dotations aux postes spéciaux<br>avec une quote-part de réserves                                                                                                   |                  | 2.360.944,80          | 1.377.460,32          |
| Impôts sur les résultats<br>ordinaires et exceptionnels                                                                                                            | 4.31             | 6.401.237,82          | 5.679.528,70          |
| Autres impôts ne figurant pas sous<br>les postes ci-dessus                                                                                                         |                  | 266.201,29            | 249.004,10            |
| Résultat de l'exercice                                                                                                                                             |                  | 16.565.134,29         | 14.945.681,87         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                                                                                                               |                  | <b>180.879.953,98</b> | <b>194.768.605,41</b> |

(chiffres exprimés en euros)

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

## AU 31 DECEMBRE 2010

| PRODUITS                                                                                                    | NOTES      | 2010                  | 2009                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                                              |            | 146.748.527,19        | 160.067.708,81        |
| <i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>                                                            |            | <i>22.966.757,67</i>  | <i>20.133.936,47</i>  |
| Revenus de valeurs mobilières :                                                                             |            |                       |                       |
| a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable                               |            | 5.034,35              | 6.964,89              |
| b) revenus de participations                                                                                |            | <u>2.523.142,73</u>   | <u>3.042.063,14</u>   |
|                                                                                                             |            | 2.528.177,08          | 3.049.028,03          |
| Commissions perçues                                                                                         |            | 15.019.470,36         | 12.990.946,45         |
| Bénéfice provenant d'opérations financières                                                                 |            | 0,00                  | 954.914,85            |
| Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements |            | 7.424.731,84          | 6.261.009,91          |
| Autres produits d'exploitation                                                                              | 4.29, 4.36 | 9.027.142,99          | 11.351.384,90         |
| Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves                     | 4.18       | 131.904,52            | 93.612,46             |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                                                                       |            | <b>180.879.953,98</b> | <b>194.768.605,41</b> |

(chiffres exprimés en euros)



Agence de Esch-sur-Alzette



BANQUE **RAIFFEISEN** ET CAISSES **RAIFFEISEN** AFFILIEES

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 1 - GENERALITES

#### *Constitution et administration*

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la société a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la société, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et entrant d'une façon générale

dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associés de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, d'un membre supplémentaire ainsi que du président et de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas tous soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### ***Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, de recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, de consentir des prêts et crédits, de gérer et d'administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, d'assister les Caisses Raiffeisen affiliées et d'effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs

économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses, une rémunération adéquate de leurs liquidités.

### ***Comptes consolidés***

L'exercice social coïncide avec l'année civile.



*Agence de Steinfort*

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

#### 1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (« la loi sur les comptes des banques »).

#### 2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2010, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

|                                                                          | Siège social | Fraction du<br>capital détenu<br>31/12/10 | Fraction du<br>capital détenu<br>31/12/09 |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Parts dans les entreprises liées :</b>                                |              |                                           |                                           |
| Immobilière Raiffeisen S.A.                                              | Luxembourg   | 99,9%                                     | 99,9%                                     |
| Raiffeisen Ré S.A.                                                       | Luxembourg   | 99,9%                                     | 99,9%                                     |
| Raiffeisen Vie S.A.                                                      | Luxembourg   | 50,0%                                     | 50,0%                                     |
| <b>Participations :</b>                                                  |              |                                           |                                           |
| Lux World Fund Advisory S.A. Holding                                     | Luxembourg   | 12,3%                                     | 12,3%                                     |
| Lux-Avantage Advisory S.A. Holding                                       | Luxembourg   | 19,2%                                     | 19,5%                                     |
| Lux-Equity Advisory S.A. Holding                                         | Luxembourg   | 10,9%                                     | 11,0%                                     |
| Lux-Garantie Advisory S.A. Holding                                       | Luxembourg   | 11,1%                                     | 10,5%                                     |
| Luxcash Advisory S.A. Holding                                            | Luxembourg   | 10,3%                                     | 8,3%                                      |
| Lux-Sectors Advisory S.A. Holding                                        | Luxembourg   | 9,3%                                      | 9,9%                                      |
| Société Luxembourgeoise de<br>Capital-Développement<br>pour les PME S.A. | Luxembourg   | 10,0%                                     | 10,0%                                     |
| Lux-EuroStocks Advisory S.A. Holding                                     | Luxembourg   | 16,1%                                     | 18,1%                                     |
| Lux-Croissance Advisory S.A. Holding                                     | Luxembourg   | 4,7%                                      | 5,0%                                      |
| Luxbond Advisory S.A. Holding                                            | Luxembourg   | 7,4%                                      | 6,8%                                      |
| Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding                                         | Luxembourg   | 11,7%                                     | 11,4%                                     |
| Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding                                      | Luxembourg   | 5,6%                                      | 5,1%                                      |
| Centre de Transferts Electroniques S.A.                                  | Luxembourg   | 3,4%                                      | 3,4%                                      |
| Europay S.C.                                                             | Luxembourg   | 6,7%                                      | 5,9%                                      |
| Visalux S.C.                                                             | Luxembourg   | 6,2%                                      | 5,8%                                      |
| Lux-Index US Advisory S.A. Holding                                       | Luxembourg   | 5,0%                                      | 2,9%                                      |
| Lux-Protect Advisory S.A. Holding                                        | Luxembourg   | 5,1%                                      | 5,6%                                      |
| Lux-Pension Advisory S.A. Holding                                        | Luxembourg   | 11,4%                                     | 10,0%                                     |
| Luxtrust S.A.                                                            | Luxembourg   | 1,3%                                      | 1,1%                                      |
| Faber Digital Solutions S.A.                                             | Luxembourg   | 10,0%                                     | 10,0%                                     |

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

#### 3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments de l'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

#### 4. Evaluation

##### 1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

##### 2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

##### 3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés, tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

##### 4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

### **5. Provision forfaitaire pour actifs à risques**

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risque au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25% des actifs à risques, sous réserve des dispositions transitoires.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

### **6. Fonds pour risques bancaires généraux**

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la

loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

### **7. Valeurs mobilières**

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

#### ***Immobilisations financières***

Les valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par des débiteurs du secteur public de pays industrialisés et qui sont censées être refinancées par des fonds propres sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'une créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

#### ***Portefeuille de placement***

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

cette méthode les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

### *Portefeuille de négociation*

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

### **8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable**

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

### **9. Participations et parts dans les entreprises liées**

Les participations et parts dans les entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre

le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

### **10. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

### **11. Actifs incorporels et corporels**

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

---

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

|                                                             |    |      |   |     |
|-------------------------------------------------------------|----|------|---|-----|
| i) Immobilisations incorporelles :                          | de | 10%  | à | 33% |
| ii) Constructions, installations techniques et agencement : | de | 1,5% | à | 25% |
| iii) Systèmes informatiques :                               | de | 10%  | à | 33% |
| iv) Matériel de bureau, mobilier :                          | de | 10%  | à | 25% |

---

### **12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves**

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente d'une participation.

### **13. Impôts**

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 3 - GESTION DES RISQUES

La Banque a pour objectif de développer ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant la pérennité de l'entreprise.

Dans un contexte économique international mouvementé et des marchés financiers toujours fébriles, la gestion des risques s'avère être un des éléments les plus importants pour assurer le bon fonctionnement de l'activité bancaire.

En 2010, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

#### 1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer la gestion des risques, la Banque est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.

##### **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a défini l'organisation de la gestion des risques pour la Banque et les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il a fixé les grands principes et objectifs régissant la prise de risques par la

Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il a confié la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe à une fréquence appropriée et au minimum annuellement sur la situation globale en matière de gestion des risques.

##### **Comité de Direction**

Le Comité de Direction applique et supervise la politique risque de la Banque dans le cadre de laquelle les concepts de mesure, les règles et les limites internes sont fixés. Ils sont documentés dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

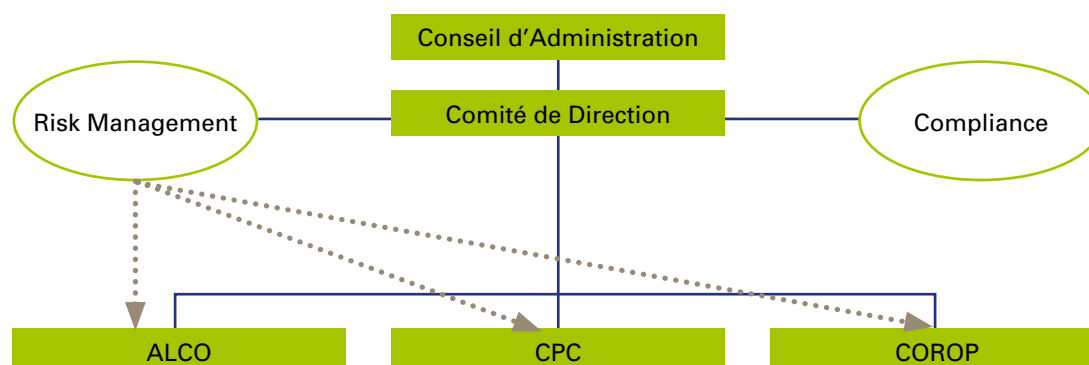
Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur trois comités opérationnels (Cf Infra), présidés par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

##### **ALCO - Comité Gestion Actif - Passif**

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de marché et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et réunit les responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers et Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels de bilan dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO donne son avis sur



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la gestion de la marge d'intérêt.

L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux, et est habilité à prendre des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par les organes directeurs de la Banque. L'ALCO est le centre de compétence pour le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan » (CFP).

### **CPC - Credit Policy Comité**

En tant que centre de compétences pour les risques de crédit, le CPC met en œuvre les politiques en matière de risque de crédit, de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Crédits, Entreprises, Finance et Contrôle, Marketing et Communication, Réseau Commercial et Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit les évolutions:

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération.

### **COROP - Comité Risque Opérationnel**

Le COROP est en charge d'établir la cartographie des risques opérationnels et autres risques matériels de la Banque se dégageant de ses activités. Il s'appuie sur un exercice d'auto-évaluation où toutes les fonctions métiers et de support participent. Le COROP est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les responsables des départements Back-office, Compliance, Crédits, Informatique, Organisation, Réseau Commercial, Risk Management et Sécurité.

### **Risk Management**

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur ces comités auxquels

il participe et dont il assure le suivi.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la culture « risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

### **Compliance**

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations respectivement pratiques professionnelles.

Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier.

Ces contributions au bon fonctionnement de l'institut financier améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

## **2. Types de risques**

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

*a) risque de crédit* : il s'agit du risque de perte due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

*b) risque de concentration* : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique ;

*c) risque de pays* : il s'agit du risque de perte due à une situation politique ou à une décision du pouvoir politique d'un pays tiers ;

*d) risque de règlement* : il s'agit du risque de perte lié à la non-réception de sommes dues par une contrepartie ;

*e) risque de marché* : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;

*f) risque de liquidité* : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;

*g) risque opérationnel* : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

### **a) Risque de Crédit**

Ce risque est présent dans les activités de crédit

à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Toutes les entités de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Tous les métiers opérationnels agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

### **Activités de crédit à la clientèle**

Dans le cadre de la politique risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

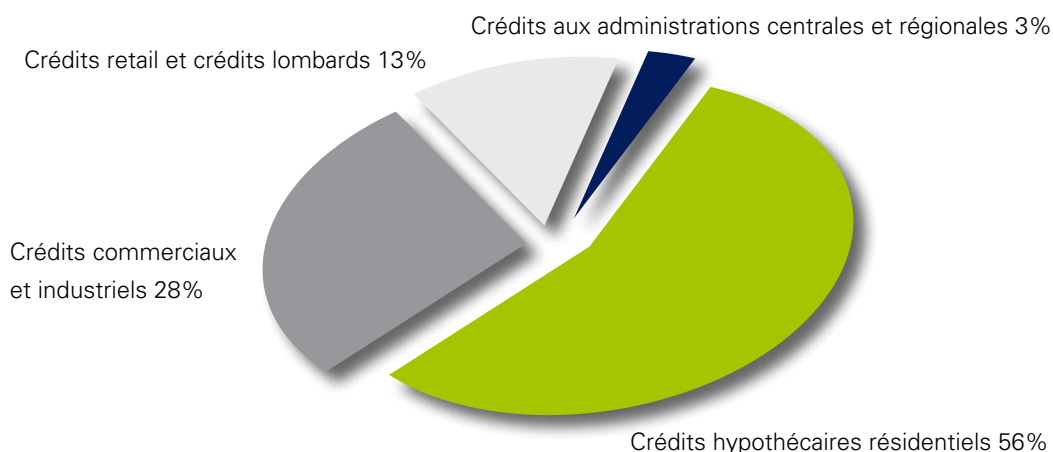
La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

### **Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts)**

| Type d'opération                                       | 2010 en EUR          | 2009 en EUR          |
|--------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Crédits hypothécaires résidentiels                     | 2.164.422.962        | 1.937.710.658        |
| Crédits commerciaux et industriels                     | 1.107.808.992        | 1.052.420.598        |
| Crédits retail et crédits lombards                     | 496.791.609          | 471.657.308          |
| Crédits aux administrations<br>centrales et régionales | 126.890.028          | 115.354.238          |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>3.895.913.591</b> | <b>3.577.142.802</b> |

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

### Ventilation des opérations de crédit 2010



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

#### ***Gestion des dépassements et procédure d'alerte***

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre du comité de crédit.

#### ***Détection et suivi des défauts***

L'approche standard de Bâle II retenue par la Banque lui impose un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la banque dépasse 90 jours ;
- La survenance d'un événement susceptible d'entraîner la détérioration du degré de risque présenté par un débiteur.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle II en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation au niveau du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75<sup>ème</sup> jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés au comité de crédit central qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque a développé un outil informatique de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé qui est utilisé par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

#### ***La politique de provisionnement***

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

### Activités de marché pour compte propre

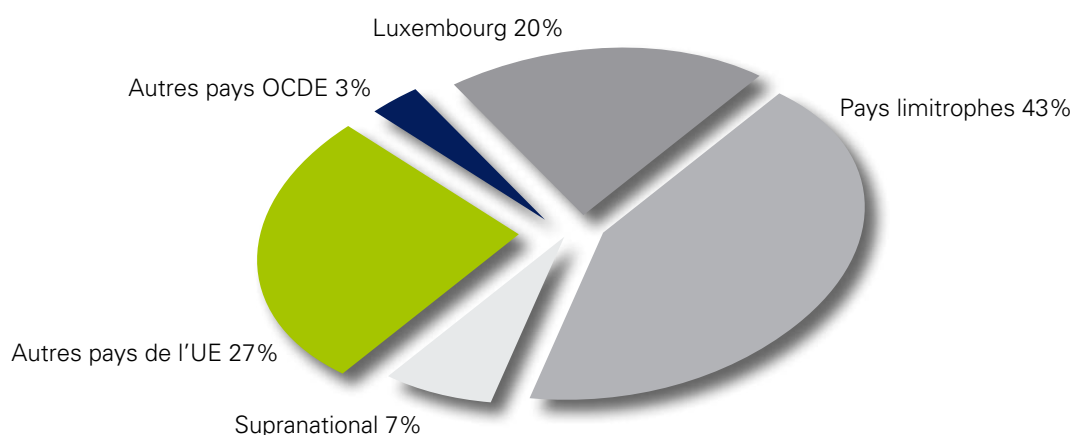
Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie bancaire, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction des notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres

de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (dépôts interbancaires et portefeuille titres) par pays en 2010 est la suivante :

### Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2010



La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers et sur base d'un avis des départements Crédits et Risk Management.

En cas de changement de notation externe, les principes suivants sont appliqués :

- down-grade d'un rating : adaptation par le Middle-Office du montant de la limite suivant la grille de référence,
- up-grade d'un rating: la limite reste inchangée sauf engagement de la procédure de révision de limite par le département Marchés Financiers.

Le département Marchés Financiers dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations (taux fixe et « floating rate notes ») achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2010, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

| Interest Rate Swaps |                    |                    |
|---------------------|--------------------|--------------------|
| Zone géographique   | 2010 en EUR        | 2009 en EUR        |
| Luxembourg          | 53.760.000         | 163.806.667        |
| Autres pays EMUM*   | 764.666.575        | 744.671.746        |
| Autres pays UE      | 0                  | 0                  |
| Reste du monde      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL</b>        | <b>818.426.575</b> | <b>908.478.413</b> |

\*Autres pays membres de l'Union économique et monétaire.

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément aux dispositions du point 12.6. a) de la partie VIII de la circulaire CSSF 06/273 est :

| Coût de remplacement global                                  |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| interest Rate Swaps<br>(Contrats « over the counter » (OTC)) | 2010 en EUR       | 2009 en EUR       |
| Echéance résiduelle inférieure à 1 an                        | 94.497            | 232.377           |
| échéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans             | 9.919.968         | 8.378.956         |
| Echéance résiduelle supérieure à 5 ans                       | 3.655.609         | 1.933.023         |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>13.670.074</b> | <b>10.544.356</b> |



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### **b) Risque de concentration**

Conformément à la circulaire CSSF 07/301 telle que modifiée par les Circulaires CSSF 08/338 et CSSF 09/403, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration découlant d'une exposition trop importante sur des pays, sur des clients ou groupe de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque,

la Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

En ce qui concerne le risque de concentration découlant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

### **Concentration du risque de crédit**

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

| <b>Crédits et autres éléments du bilan</b>              |                |                |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Secteur économique</b>                               | <b>2010</b>    | <b>2009</b>    |
| Administrations publiques et supranationales            | 12,11%         | 12,84%         |
| Etablissements et intermédiaires financiers, assurances | 24,79%         | 24,84%         |
| Autres entreprises                                      | 17,59%         | 17,56%         |
| Ménages et particuliers                                 | 45,50%         | 44,74%         |
| Autres                                                  | 0,02%          | 0,03%          |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> |

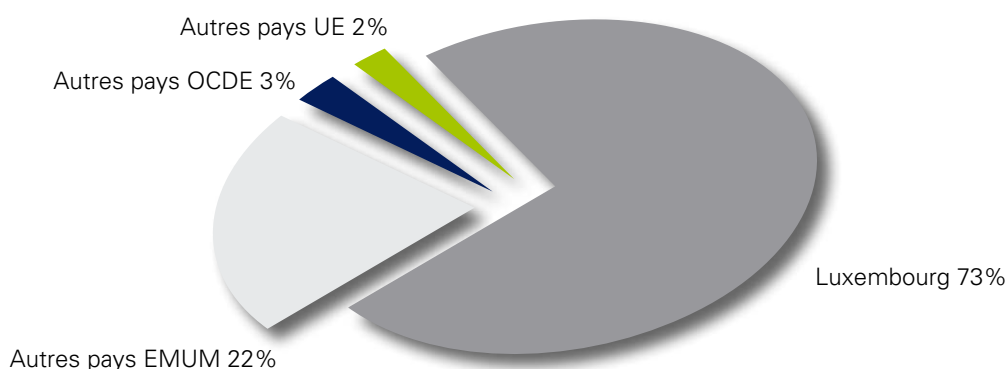
« montants bruts » hors corrections de valeur.

### **c) Risque de pays**

Dans le but de limiter les risques liés à des événements politiques en territoires étrangers, la

Banque n'investit et ne traite qu'exclusivement avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays.

### **Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2010**



A noter : 73% des expositions de la Banque sont représentées par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant ainsi le lien historique très fort de la Banque avec son entourage local et national.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

### **d) Risque de règlement**

La Banque traite les opérations du marché interbancaire principalement avec des contreparties de première qualité. Elle a instauré un dispositif de limites par contrepartie et par pays et les contrôles nécessaires de ces limites.

Le contrôle du risque de règlement fait partie intégrante du contrôle des limites de contreparties dédiées à l'activité de la salle des marchés. En ce qui concerne les opérations traitées sur le marché monétaire (placements et emprunts interbancaires et opérations de change au comptant), le montant des transactions est réglé selon les usances du marché à date valeur deux jours suivant la date de transaction.

En matière d'opérations sur valeurs mobilières, la Banque maîtrise le risque de règlement en concluant en principe des opérations de type « payment against delivery ».

Les limites des contreparties bancaires de la Banque sont fixées en fonction des fonds propres de la Banque et du rating externe de la contrepartie.

En 2010, toutes les contreparties avec lesquelles la Banque a effectué des transactions, ont honoré leurs engagements dans les termes initiaux des contrats.

### **e) Risque de marché**

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue généralement quatre catégories de risque de marché :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque « Credit Spread »
- le risque de change
- le risque de variation de cours

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation ("trading"). A noter que ces dernières sont actuellement négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des limites et procédures.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

### **Value at Risk (VaR)**

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode Variance/Covariance. Le Conseil d'Administration a fixé une limite « dynamique » de perte maximale autorisée où des résultats négatifs réduisent le montant de la limite tandis que des résultats positifs ne l'augmentent pas. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99%. Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1%. Le Risk Management suit régulièrement l'évolution des volatilités et des corrélations utilisées dans son modèle et propose le cas échéant des adaptations à l'ALCO.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2010

### *Tests d'endurance*

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des scénarii de test d'endurance, encore appelés stress tests. La Banque applique différents scénarii de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarii sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions des marchés. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de  $\pm 200$  points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

### **Le risque « Credit Spread »**

Le « credit spread » est défini comme la prime de risque que l'émetteur d'une obligation doit payer à l'acheteur. Elle peut être présentée sous forme de prime sur le taux actuel sans risque ou par une décote sur le prix.

Le « credit spread » d'une obligation peut varier sur les marchés des capitaux indépendamment du pur risque de défaillance d'un émetteur. La Banque mesure le risque de « credit spread » sur les obligations détenues. Les variations de prix des obligations dues aux changements du « credit spread » sont isolées et suivies sur base journalière.

### *Credit Value at Risk (CVaR)*

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une

même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99%.

### *Tests d'endurance*

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des tests d'endurance complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de faire face à des situations économiques extrêmes.

### **Le risque de change**

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

### **Le risque de variation de cours**

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé. Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

### **f) Risque de liquidité**

La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers. D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses positions d'actif s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent est très limité. Par ailleurs la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances. Le risque de liquidité est suivi à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### *Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité*

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarii de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité d'une grande partie des éléments du portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des «repurchase agreement» ou via sa ligne de crédit auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFP de la Banque.

### **g) Risque opérationnel**

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier et d'un reporting au COROP.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

### **BCP (Business Continuity Plan)**

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des systèmes.

Grâce aux tests effectués, la Banque s'est assurée de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

### **Assurances**

Dans le but de se couvrir de manière optimale, la Banque souscrit des polices d'assurance visant à se prémunir contre des pertes financières éventuelles en rapport avec la réalisation d'un risque opérationnel.

## **3. Adéquation des fonds propres**

### **Bâle II**

Les normes **Bâle II** constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques en fonds propres.

Bâle II répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques et inciter les banques à adopter les systèmes de mesures et de gestion les plus avancés ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1 constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2 institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

- enfin le pilier 3 est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP), a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur.

### **ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)**

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et gagne en importance au regard des évolutions récentes.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- le processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques ;
- le processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les trois propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- une gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

### **Approche de la Banque :**

Les principaux risques (de crédit, de taux, de change, et opérationnels) sont mesurés et suivis sous une approche de **continuité** («going concern») et une approche de **liquidation**.

Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Sous l'approche liquidation, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Des tests d'endurance, qui ont pour objectif de vérifier la solidité de la Banque, en temps de crise, en simulant l'impact que pourrait avoir un choc extrême, complètent ces deux angles d'analyse pour ces principaux risques.

Afin de garantir la pérennité de l'entreprise, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par le Risk Management.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

#### NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

| Au 31 décembre 2010                                                            | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans                 | Plus de 5 ans           | Total 2010              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 24.499.742,97           | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 24.499.742,97           |
| Créances sur les établissements de crédit                                      | 923.045.470,30          | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 923.045.470,30          |
| Créances sur la clientèle                                                      | 270.344.399,08          | 331.570.170,54        | 484.636.783,38          | 2.659.542.979,78        | 3.746.094.332,78        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 1.067.394,07            | 5.175.672,53          | 84.639.337,27           | 2.959.240,36            | 93.841.644,23           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe                         | 35.240.413,16           | 134.160.212,07        | 481.651.598,81          | 331.733.979,49          | 982.786.203,53          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>1.254.197.419,58</b> | <b>470.906.055,14</b> | <b>1.050.927.719,46</b> | <b>2.994.236.199,63</b> | <b>5.770.267.393,81</b> |

(chiffres exprimés en euros)

| Au 31 décembre 2009                                                            | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans               | Plus de 5 ans           | Total 2009              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 51.495.462,50           | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                    | 51.495.462,50           |
| Créances sur les établissements de crédit                                      | 945.270.752,02          | 59.885.386,94         | 0,00                  | 0,00                    | 1.005.156.138,96        |
| Créances sur la clientèle                                                      | 289.390.186,46          | 265.721.198,19        | 479.747.746,58        | 2.397.044.386,93        | 3.431.903.518,16        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 815.208,02              | 3.402.953,57          | 80.705.915,04         | 8.899.253,42            | 93.823.330,05           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe                         | 134.438.022,41          | 126.498.026,37        | 301.230.953,65        | 170.679.818,17          | 732.846.820,60          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>1.421.409.631,41</b> | <b>455.507.565,07</b> | <b>861.684.615,27</b> | <b>2.576.623.458,52</b> | <b>5.315.225.270,27</b> |

(chiffres exprimés en euros)

#### NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

|                                                        | Valeurs cotées<br>2010 | Valeurs non cotées<br>2010 | Total 2010            |
|--------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe | 982.786.203,53         | 0,00                       | 982.786.203,53        |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable | 2.444.783,51           | 0,00                       | 2.444.783,51          |
| Participations                                         | 0,00                   | 960.148,84                 | 960.148,84            |
| Parts dans des entreprises liées                       | 0,00                   | 13.651.309,20              | 13.651.309,20         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>985.230.987,04</b>  | <b>14.611.458,04</b>       | <b>999.842.445,08</b> |

|                                                        | Valeurs cotées<br>2009 | Valeurs non cotées<br>2009 | Total 2009            |
|--------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe | 732.846.820,60         | 0,00                       | 732.846.820,60        |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable | 2.437.176,59           | 0,00                       | 2.437.176,59          |
| Participations                                         | 0,00                   | 974.284,96                 | 974.284,96            |
| Parts dans des entreprises liées                       | 0,00                   | 13.654.534,87              | 13.654.534,87         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>735.283.997,19</b>  | <b>14.628.819,83</b>       | <b>749.912.817,02</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2010, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 175.072.323,52 EUR (au 31 décembre 2009 : 263.798.713,88 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

|                                                        | 2010                  | 2009                  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Titres du portefeuille des immobilisations financières | 459.727.325,10        | 277.559.657,60        |
| Titres du portefeuille de placement                    | 523.058.878,43        | 455.287.163,00        |
| Titres du portefeuille de négociation                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>982.786.203,53</b> | <b>732.846.820,60</b> |

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2010, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 8.543.877,11 EUR (au 31 décembre 2009 : 11.544.087,89 EUR).

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières émis ou garantis par des débiteurs du secteur public de pays industrialisés et refinancés par les fonds propres de la Banque, respectivement liés à un swap de taux d'intérêt s'élève à 456.870.786,40 EUR (au 31 décembre 2009 : 278.041.843,20 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la valeur comptable et la juste valeur du portefeuille des immobilisations financières s'établit à 2.856.538,70 EUR.

Au 31 décembre 2010, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

|          | 2010         | 2009         |
|----------|--------------|--------------|
| Disagios | 742.566,33   | 500.946,51   |
| Agios    | 1.978.332,97 | 3.881.516,99 |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Au 31 décembre 2010, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 516.677,44 EUR (au 31 décembre 2009 : 391.874,93 EUR).

### NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

| Dénomination et siège                  | Parts détenues en % | Comptes annuels arrêtés au | Devise | Capitaux Propres (*) | Résultat de l'exercice |
|----------------------------------------|---------------------|----------------------------|--------|----------------------|------------------------|
| Immobilière Raiffeisen S.A. Luxembourg | 99,99%              | 31.12.2010                 | EUR    | 10.871.268           | 160.308                |
| Raiffeisen Ré S.A. Luxembourg          | 99,98%              | 31.12.2010                 | EUR    | 2.405.340            | 0                      |
| Raiffeisen-Vie S.A. Luxembourg         | 50,00%              | 31.12.2010                 | EUR    | 5.989.629            | 470.109                |

\* hors résultat de l'exercice

### NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

|                                  | 2010                | 2009                |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Valeurs à recevoir à court terme | 4.833.291,46        | 5.822.587,25        |
| Métaux précieux                  | 1.361,62            | 1.361,62            |
| Autres                           | 241.919,86          | 285.158,93          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>5.076.572,94</b> | <b>6.109.107,80</b> |

(chiffres exprimés en euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

| Postes                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Valeur<br>d'acquisition<br>au début de<br>l'exercice | Entrées        | Sorties         | Transferts    | Valeur<br>d'acquisition<br>à la clôture de<br>l'exercice | Corrections de<br>valeur cumulées<br>à la clôture de<br>l'exercice | Provision<br>forfaitaire | Valeur nette<br>à la<br>clôture de<br>l'exercice |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------|-----------------|---------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. Obligations et autres<br>valeurs mobilières à<br>revenu fixe                                                                                                                                                                                                                                      | 277.559.657,60                                       | 311.032.407,50 | -126.220.988,00 | 0,00          | 462.371.077,10                                           | -2.643.752,00                                                      | 0,00                     | 459.727.325,10                                   |
| 2. Participations                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1.061.905,51                                         | 131.799,00     | -3.651,32       | 0,00          | 1.190.053,19                                             | -216.109,43                                                        | -13.794,92               | 960.148,84                                       |
| 3. Parts dans des<br>entreprises liées                                                                                                                                                                                                                                                               | 13.764.304,01                                        | 0,00           | 0,00            | 0,00          | 13.764.304,01                                            | 0,00                                                               | -112.994,81              | 13.651.309,20                                    |
| 4. Actifs incorporels<br>dont :<br>Concessions, brevets,<br>marques ainsi que droits et<br>valeurs similaires qui ont<br>été acquis à titre onéreux<br>sans faire partie des<br>éléments d'un fonds de<br>commerce                                                                                   | 13.674.415,03                                        | 1.714.624,54   | 0,00            | 0,00          | 15.389.039,57                                            | -6.190.736,67                                                      | 0,00                     | 9.198.302,90                                     |
| 5 Actifs corporels<br>dont :<br>a) Terrains, constructions,<br>installations techniques,<br>machines et agencement<br>b) Systèmes informatiques<br>et véhicules de société<br>c) Matériel de bureau,<br>mobilier et œuvres d'art<br>d) Acomptes versés et<br>immobilisations corporelles<br>en cours | 74.657.705,96                                        | 4.692.971,73   | -2.555.702,14   | 0,00          | 76.794.975,55                                            | -37.225.243,88                                                     | -476.996,65              | 39.092.735,02                                    |
| a) Terrains, constructions,<br>installations techniques,<br>machines et agencement                                                                                                                                                                                                                   | 59.354.515,41                                        | 2.513.823,12   | -2.438.966,26   | 1.544.536,36  | 60.973.908,63                                            | -27.042.194,65                                                     | -409.032,69              | 33.522.681,29                                    |
| b) Systèmes informatiques<br>et véhicules de société                                                                                                                                                                                                                                                 | 8.000.199,47                                         | 729.208,96     | -91.649,43      | 6.756,24      | 8.644.515,24                                             | -7.015.729,42                                                      | -19.634,34               | 1.609.151,48                                     |
| c) Matériel de bureau,<br>mobilier et œuvres d'art                                                                                                                                                                                                                                                   | 4.431.505,26                                         | 463.513,09     | -25.086,45      | 22.112,95     | 4.892.044,85                                             | -3.167.319,81                                                      | -20.790,84               | 1.703.934,20                                     |
| d) Acomptes versés et<br>immobilisations corporelles<br>en cours                                                                                                                                                                                                                                     | 2.871.485,82                                         | 986.426,56     | 0,00            | -1.573.405,55 | 2.284.506,83                                             | 0,00                                                               | -27.538,78               | 2.256.968,05                                     |

(chiffres exprimés en euros)

### NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels comprennent pour une valeur d'acquisition de 40.693.601,05 EUR (au 31 décembre 2009 : 38.865.259,25 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées (non consolidées) et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

|                           | <b>Entreprises liées<br/>2010</b> | <b>Participations<br/>2010</b> |
|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Créances sur la clientèle | 3.546.290,95                      | 134.932,12                     |
| Opérations de crédit-bail | 0,00                              | 926.741,29                     |
| <b>TOTAL</b>              | <b>3.546.290,95</b>               | <b>1.061.673,41</b>            |

|                           | <b>Entreprises liées<br/>2009</b> | <b>Participations<br/>2009</b> |
|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Créances sur la clientèle | 3.804.553,79                      | 112.147,10                     |
| Opérations de crédit-bail | 0,00                              | 1.083.351,11                   |
| <b>TOTAL</b>              | <b>3.804.553,79</b>               | <b>1.195.498,21</b>            |

(chiffres exprimés en euros)

### NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2010, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 118.866.451,70 EUR (au 31 décembre 2009 : 113.320.209,40 EUR).

### NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Les actifs qui ont un caractère subordonné relèvent des postes suivants :

|                           | <b>2010</b> | <b>2009</b> |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Créances sur la clientèle | 981.165,08  | 981.160,90  |

(chiffres exprimés en euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

## NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2010, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour un montant de 952.007.836,13 EUR (au 31 décembre 2009 : 664.403.055,85 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2010 à 2.000.000,00 EUR (au 31 décembre 2009 : 2.000.000,00 EUR).

## NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

| Au 31 décembre 2010                        | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans               | Plus de 5 ans         | Total 2010              |
|--------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Dettes envers des établissements de crédit | 430.511.636,17          | 27.236.289,12         | 1.765.799,34          | 6.599.502,13          | 466.113.226,76          |
| Dettes envers la clientèle                 | 3.971.520.942,63        | 311.452.027,67        | 209.136.858,85        | 202.945.751,54        | 4.695.055.580,69        |
| dont:                                      |                         |                       |                       |                       |                         |
| dépôts d'épargne à vue                     | 325.444.907,64          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 325.444.907,64          |
| dépôts d'épargne à terme ou à préavis      | 12.043.770,42           | 23.368.922,76         | 151.324.350,49        | 142.789.464,45        | 329.526.508,12          |
| autres dettes à terme et à préavis         | 660.941.201,18          | 287.894.540,78        | 57.319.678,10         | 59.856.235,42         | 1.066.011.655,48        |
| Dettes représentées par un titre           | 24.935.089,84           | 168.779.582,72        | 109.562.618,59        | 1.876.598,05          | 305.153.889,20          |
| Passifs subordonnés                        | 0,00                    | 12.500.000,00         | 12.500.000,00         | 30.000.000,00         | 55.000.000,00           |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4.426.967.668,64</b> | <b>519.967.899,51</b> | <b>332.965.276,78</b> | <b>241.421.851,72</b> | <b>5.521.322.696,65</b> |

| Au 31 décembre 2009                        | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans               | Plus de 5 ans         | Total 2009              |
|--------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Dettes envers des établissements de crédit | 331.022.359,17          | 43.107.524,79         | 6.309.153,09          | 290.783,84            | 380.729.820,89          |
| Dettes envers la clientèle                 | 3.853.260.694,09        | 151.831.937,02        | 178.480.401,04        | 221.050.884,94        | 4.404.623.917,09        |
| dont:                                      |                         |                       |                       |                       |                         |
| dépôts d'épargne à vue                     | 311.884.188,57          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 311.884.188,57          |
| dépôts d'épargne à terme ou à préavis      | 8.725.252,97            | 24.386.050,41         | 126.213.151,41        | 159.985.631,70        | 319.310.086,49          |
| autres dettes à terme et à préavis         | 782.511.767,30          | 127.173.184,70        | 51.388.862,27         | 60.746.925,59         | 1.021.820.739,86        |
| Dettes représentées par un titre           | 49.161.465,82           | 87.608.844,72         | 147.692.697,39        | 2.238.914,32          | 286.701.922,25          |
| Passifs subordonnés                        | 0,00                    | 0,00                  | 25.000.000,00         | 0,00                  | 25.000.000,00           |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4.233.444.519,08</b> | <b>282.548.306,53</b> | <b>357.482.251,52</b> | <b>223.580.583,10</b> | <b>5.097.055.660,23</b> |

(chiffres exprimés en euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

|                               | 2010                 | 2009                 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Valeurs à payer à court terme | 8.253.526,51         | 5.645.117,42         |
| Créanciers privilégiés        | 7.463.217,22         | 6.245.775,41         |
| Créanciers divers             | 4.556.076,38         | 1.156.976,74         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>20.272.820,11</b> | <b>13.047.869,57</b> |

(chiffres exprimés en euros)

### NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2.244.434,83 EUR (au 31 décembre 2009 : 1.093.750,00 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31.12.2010 se présente comme suit :

| Montant de l'emprunt (EUR) | taux d'intérêt | date d'émission | Échéance   |
|----------------------------|----------------|-----------------|------------|
| 12.500.000                 | 4,50%          | 15.11.2004      | 15.11.2011 |
| 12.500.000                 | 4,25%          | 30.10.2006      | 30.10.2013 |
| 30.000.000                 | 5,00%          | 26.03.2010      | 26.03.2017 |

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

### NOTE 4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2010, le poste des « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

|                         | 2010                 | 2009                 |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Provisions AGDL         | 63.485.703,42        | 60.274.536,32        |
| Provisions pour litiges | 2.965.489,55         | 3.058.063,25         |
| Provision forfaitaire   | 2.744.006,01         | 2.842.196,95         |
| Provisions pour charges | 6.266.703,61         | 3.828.296,77         |
| Autres provisions       | 38.128,24            | 38.128,24            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>75.500.030,83</b> | <b>70.041.221,53</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 12.527.348,02 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2009 : 10.298.307,74 EUR).

### NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1<sup>er</sup> septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR.

Au 31 décembre 2010, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 187.700,00 EUR (31 décembre 2009 : 156.650,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2010 à 2.103,00 EUR (2009 : 2.103,00 EUR) et qui est composé de 4.212 parts de catégorie A et 4.200 parts de catégorie B, est éliminé à concurrence de 1.053,00 EUR, ce qui

représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles

parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

|                                                 | <b>Parts sociales émises<br/>(fonds social)</b> | <b>Réserves</b> | <b>Résultats reportés</b> |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010           | 156.650,00                                      | 171.822.507,16  | -                         |
| Associés entrants                               | 35.525,00                                       | -               | -                         |
| Associés sortants                               | -4.475,00                                       | -               | -                         |
| Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 | -                                               | -               | 14.945.681,87             |
| Affectation du résultat                         |                                                 |                 |                           |
| - Transfert aux réserves                        | -                                               | 14.945.180,27   | -14.945.180,27            |
| - Dividendes aux parts sociales                 | -                                               | -               | -501,60                   |
| Solde au 31 décembre 2010                       | 187.700,00                                      | 186.767.687,43  | 0,00                      |

(chiffres exprimés en euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

## NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

|                                                                                             | 2010                 | 2009                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| BANQUE RAIFFEISEN                                                                           | 9.174.697,58         | 8.129.448,11         |
| CAISSES RAIFFEISEN affiliées, comptes regroupés                                             | 7.407.386,71         | 6.833.183,76         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                | <b>16.582.084,29</b> | <b>14.962.631,87</b> |
| <b>Ecritures de consolidation</b>                                                           |                      |                      |
| Elimination partielle de la dotation aux postes spéciaux<br>avec une quote-part de réserves | 16.950,00            | 16.950,00            |
| <b>Résultat des comptes consolidés</b>                                                      | <b>16.565.134,29</b> | <b>14.945.681,87</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

## NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

|                            | Entreprises liées<br>2010 | Participations<br>2010 |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|
| Dettes envers la clientèle | 17.978.067,28             | 69.295.055,61          |
|                            |                           |                        |
|                            | Entreprises liées<br>2009 | Participations<br>2009 |
| Dettes envers la clientèle | 16.706.268,73             | 68.734.269,33          |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2010, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 119.642.336,88 EUR (31 décembre 2009 : 113.323.070,76 EUR).

### NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

|                                                  | 2010                  | 2009                  |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Garanties et autres substituts directs de crédit | 63.397.380,07         | 54.027.338,11         |
| Garanties par endos                              | 108.386,25            | 31.510,00             |
| Contre-garanties                                 | 131.640.861,37        | 99.540.762,62         |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>195.146.627,69</b> | <b>153.599.610,73</b> |

(chiffres exprimés en euros)

### NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

|                                 | 2010           | 2009           |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Crédits confirmés, non utilisés | 725.177.178,18 | 616.970.143,14 |

(chiffres exprimés en euros)

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées au 31 décembre 2010 concernent uniquement des Interest Rate Swaps.

Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante, en fonction de leur durée résiduelle :

|                                                           | <b>2010</b>             | <b>2009</b>             |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                           | (en valeur notionnelle) | (en valeur notionnelle) |
| Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC)) |                         |                         |
| Jusqu'à 3 mois                                            | 101.430.000,00          | 200.000.000,00          |
| 3-12 mois                                                 | 30.000.000,00           | 51.000.000,00           |
| 1-5 ans                                                   | 457.117.063,49          | 530.456.746,03          |
| plus de 5 ans                                             | 229.879.511,28          | 127.021.666,66          |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>818.426.574,77</b>   | <b>908.478.412,69</b>   |

|                                                           | <b>2010</b>           | <b>2009</b>           |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                           | (en valeur de marché) | (en valeur de marché) |
| Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC)) |                       |                       |
| Jusqu'à 3 mois                                            | 86.734,08             | 232.376,82            |
| 3-12 mois                                                 | -299.591,73           | -48.451,10            |
| 1-5 ans                                                   | 6.073.437,38          | 4.420.703,23          |
| plus de 5 ans                                             | -9.473.170,51         | -6.433.304,57         |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>-3.612.590,78</b>  | <b>-1.828.675,62</b>  |

(chiffres exprimés en euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- les opérations fiduciaires ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

### NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

### NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

|                                              | 2010                | 2009                 |
|----------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Loyers perçus                                | 1.442.882,25        | 1.491.946,82         |
| Reprise de provisions pour impôts            | 1.195.948,29        | 300.381,73           |
| Reprise d'autres provisions                  | 437.771,27          | 426.800,85           |
| Remboursement sinistres AGDL                 | 3.211.167,10        | 7.504.661,91         |
| Plus-values de cessions d'immeubles          | 2.385.459,37        | 577.869,31           |
| Plus-values de cessions de participations    | 32.177,73           | 818.822,84           |
| Produits concernant des exercices antérieurs | 206.268,13          | 181.100,58           |
| Autres                                       | 115.468,85          | 49.800,86            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>9.027.142,99</b> | <b>11.351.384,90</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

|                                           | 2010                | 2009                 |
|-------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Dotations aux provisions AGDL             | 3.211.167,10        | 17.504.661,91        |
| Frais concernant des exercices antérieurs | 174.303,11          | 123.856,90           |
| Dotations aux provisions pour litiges     | 77.177,80           | 1.024.696,47         |
| Autres                                    | 102.684,74          | 380.886,55           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>3.565.332,75</b> | <b>19.034.101,83</b> |

(chiffres exprimés en euros)

### NOTE 4.31 - IMPOTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

### NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

|                                                         | Avances et crédits<br>au 31.12.2010 | Engagements<br>au 31.12.2010 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 28.611                              | 1.028                        |
| Membres des organes de direction (37 personnes)         | 7.551                               | 569                          |
|                                                         | Avances et crédits<br>au 31.12.2009 | Engagements<br>au 31.12.2009 |
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 26.357                              | 357                          |
| Membres des organes de direction (37 personnes)         | 7.084                               | 265                          |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2010, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

|                   | Nombre 2010 | Nombre 2009 |
|-------------------|-------------|-------------|
| Direction         | 3           | 3           |
| Cadres supérieurs | 34          | 34          |
| Salariés          | 465         | 445         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>502</b>  | <b>482</b>  |

### NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

|                                                         | Emoluments<br>2010 | Pension de retraite<br>2010 |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 132                | 0                           |
| Membres des organes de direction (37 personnes)         | 5.077              | 504                         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>5.209</b>       | <b>504</b>                  |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

|                                                         | Emoluments<br>2009 | Pension de retraite<br>2009 |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 132                | 0                           |
| Membres des organes de direction (37 personnes)         | 4.880              | 470                         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>5.012</b>       | <b>470</b>                  |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## AU 31 DECEMBRE 2010

### NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

|                            | 2010       | 2009       |
|----------------------------|------------|------------|
| Contrôle légal des comptes | 221        | 220        |
| Services de conseil fiscal | 4          | 10         |
| Autres services            | 10         | 12         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>235</b> | <b>242</b> |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

### NOTE 4.36 - PROVISIONS AGDL

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants en argent et tous les investisseurs d'opérations autres que celles portant sur un dépôt d'argent, personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que celles de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de 100.000 EUR ou sa contre valeur en monnaie étrangère par déposant et par investisseur, sans qu'un déposant et investisseur ne puisse toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts, respectivement de créances, dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant constitue un plafond absolu et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelle autre somme.

La Banque a constitué des provisions pour des engagements éventuels futurs liés à la Garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à 63.485.703,42 EUR (31 décembre 2009 : 60.274.536,32 EUR).



# LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

## Alzingen

429, route de Thionville  
L-5887 Alzingen  
36 89 59

## Bascharage

121-127, avenue de  
Luxembourg  
L-4940 Bascharage  
50 65 71-1

## Bech-Kleinmacher

46, route du Vin  
L-5405 Bech-Kleinmacher  
23 69 85 66

## Bertrange

19, rue de Mamer  
L-8081 Bertrange  
31 81 42

## Bettborn

61, rue Principale  
L-8606 Bettborn  
23 62 01 52

## Bettembourg

29, rue de la Gare  
L-3237 Bettembourg  
51 58 25

## Bous

46, route de Luxembourg  
L- 5408 Bous  
23 60 71-1

## Clemency

39, rue Haute  
L-4963 Clemency  
50 75 42

## Clervaux

29, Grand-Rue  
L-9710 Clervaux  
92 19 59

## Crauthem

1, rue de Bettembourg  
L-3326 Crauthem  
36 87 61

## Diekirch

4, rue St. Antoine  
L-9205 Diekirch  
80 80 93

## Differdange

6 - 8, avenue de la Liberté  
L-4601 Differdange  
58 35 09

## Dudelange

70, avenue G-D Charlotte  
L-3440 Dudelange  
52 02 12

## Echternach

9, rue de la Gare  
L-6440 Echternach  
72 01 77

## Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette  
L-4010 Esch/Alzette  
53 01 26

## Ettelbruck

71, Grand-Rue  
L-9051 Ettelbruck  
81 25 52

## Feulen

27, route de Bastogne  
L-9176 Niederfeulen  
81 02 14

## Grevenmacher

7, rue des Bateliers  
L-6713 Grevenmacher  
75 02 41

## Hosingen

41, rue Principale  
L-9806 Hosingen  
92 04 13

## Junglinster

1, rue de Luxembourg  
L-6130 Junglinster  
78 00 35

## Kayl

3, rue Jos. Muller  
L-3651 Kayl  
56 71 56

## Kehlen

6, rue de Mamer  
L-8280 Kehlen  
30 99 41

## Lux-Centre

28, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
24 50 22 08

## Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
47 03 35

## Lux-Merl

46, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg  
24 50 24 98

## Mamer

3, rue des Maximins  
L-8247 Mamer  
31 97 91

## Mersch

13, rue de la Gare  
L-7535 Mersch  
32 00 67

## Mondercange

14, rue d'Esch  
L-3920 Mondercange  
55 76 67

## Mondorf

13, avenue Fr. Clement  
L-5612 Mondorf-les-Bains  
23 66 26-1

## Niederanven

130a, route de Trèves  
L-6940 Niederanven  
34 81 77-1

## Noerdange

3, Dikreherstrooss  
L-8550 Noerdange  
23 62 27-1

## Perlé

2, route d'Arlon  
L-8825 Perlé  
23 64 00 15

## Pétange

21, route de Luxembourg  
L-4761 Pétange  
50 42 07

## Reckange/Mess

77, rue Jean-Pierre Hilger  
L-4980 Reckange/Mess  
37 00 77

## Redange

23, Grand-Rue  
L-8510 Rédange/Attert  
26 62 36-1

## Remich

15, rue Enz  
L-5532 Remich  
23 60 73-1

## Saeul

1, rue de Mersch  
L-7470 Saeul  
23 63 02 26-1

## Sandweiler

12-14, rue Principale  
L-5240 Sandweiler  
35 72 31-1

## Soleuvre

5, rue du Knapp  
L-4465 Soleuvre  
59 30 54

## Steinfort

16-18 rue de Kleinbellingen  
L-8436 Steinfort  
39 60 92

## Strassen

165, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
31 93 54

## Troisvierges

8, Grand-Rue  
L-9905 Troisvierges  
26 95 73 11

## Useldange

18, route de Boevange  
L-8707 Useldange  
23 63 90 11

## Walferdange

20, rue de Diekirch  
L-7220 Walferdange  
33 30 03

## Wasserbillig

4, route d'Echternach  
L-6617 Wasserbillig  
74 02 07

## Weiswampach

45, Gruuss-Strooss  
L-9991 Weiswampach  
99 83 70

## Wiltz

9, rue G-D Charlotte  
L-9515 Wiltz  
26 95 10-1

## Wincrange

Maison 61  
L-9780 Wincrange  
26 91 51-1

## Wormeldange

123, rue Principale  
L-5480 Wormeldange  
76 03 37-1





**Société Coopérative** Siège: 46, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg  
**T** (+352) 24 50-1 **F** (+352) 22 75 41 **www.raiffeisen.lu**

